

2013

Comité d'étude des demandes de démolition Séance du 28 juillet 2015

2151, avenue du Mont-Royal Est -Caserne no 26-



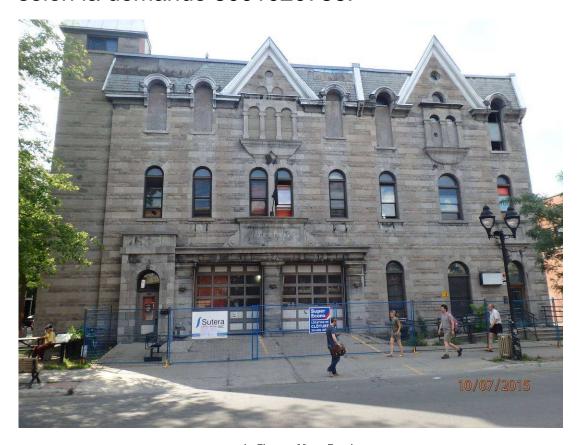


Contexte

Projet

Analyse et

Autoriser la démolition partielle de la caserne no 26 pour sa réhabilitation complète, conforme à la réglementation en vigueur, selon la demande 3001020736.



2015

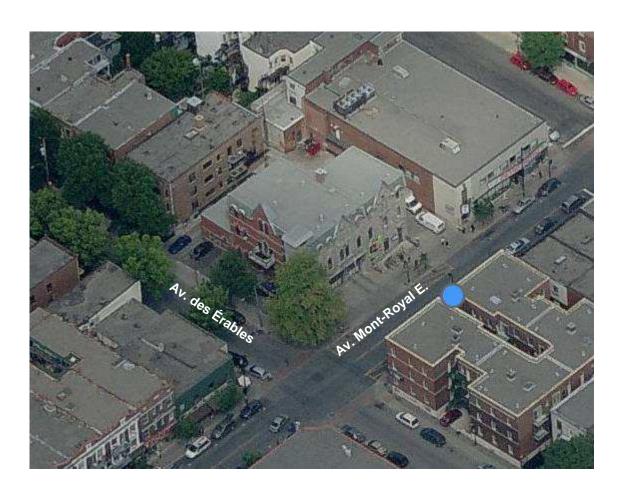




Contexte

Localisation

Projet





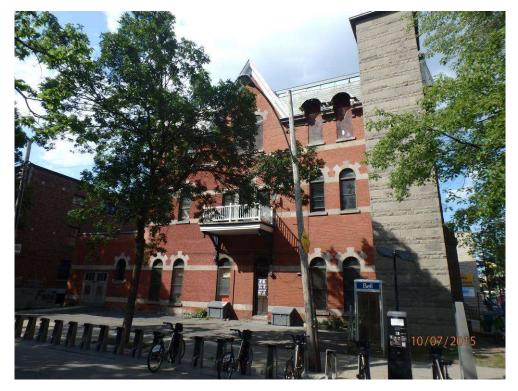


Contexte

Photographies

Projet

Analyse et recommandations







2015

LE **PLATEAU-**MONT-ROYAL

Demande

Contexte

Photographies

Proje[®]









LE **PLATEAU**-MONT-ROYAL

Demande

Contexte

Photographies intérieure

Proje[®]







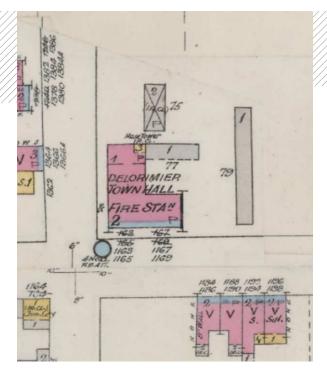


Contexte

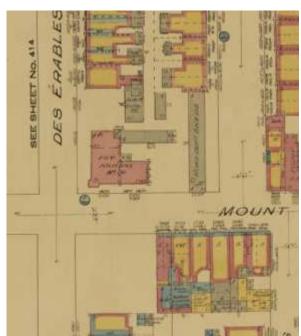
Cartes anciennes, morphologie

Projet

Analyse et recommandations



1907



7



Contexte

Cartes ancienne et actuelle

Proje[®]

Analyse et recommandations



1946



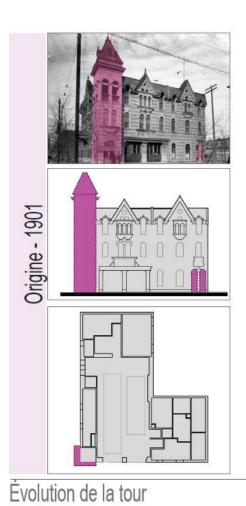


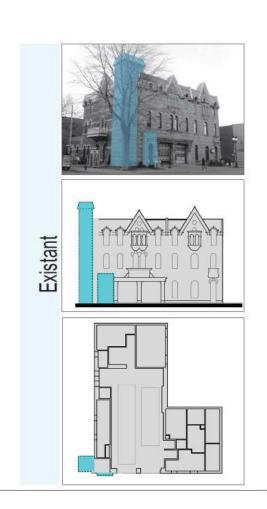
Contexte

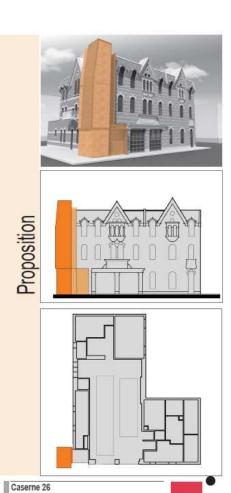
Contexte

Projet

Analyse et recommandations







30 juin 2015

LE **PLATEAU-**MONT-ROYAL

Demande

Contexte

Photographies anciennes

Projet

Analyse et recommandations

Déc. 2014



Caserne nº 26, vers 1920 Source : Ville de Montréal



La voiture d'échelles portatives de la caserne 26 et son personnel, vers 1920.

Source : Service de sécurité incendie de Montréal, Collection Courtemanche



Les véhicules et le personnel de la caserne 26, 23 décembre 1931.

Source : Service de sécurité incendie de Montréal, Collection Courtemanche



Le club Delorimier, vers 1910

Source : Musée McCord

Demande

Contexte

Projet

Photographies anciennes

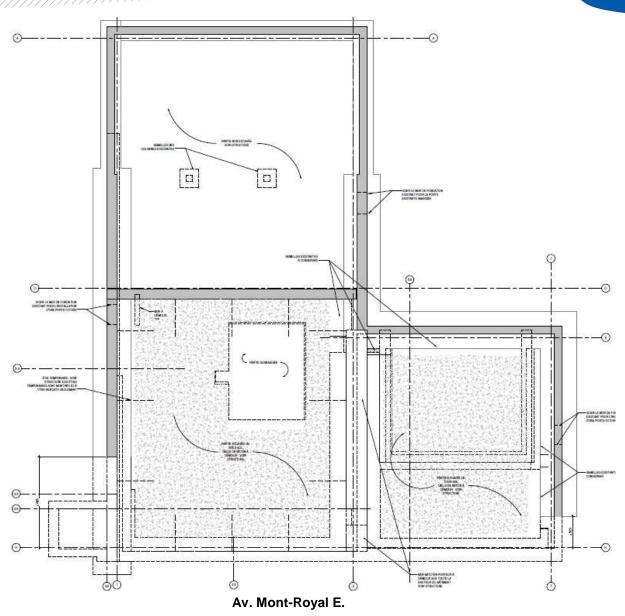




Contexte

Projet

Démolition partielle

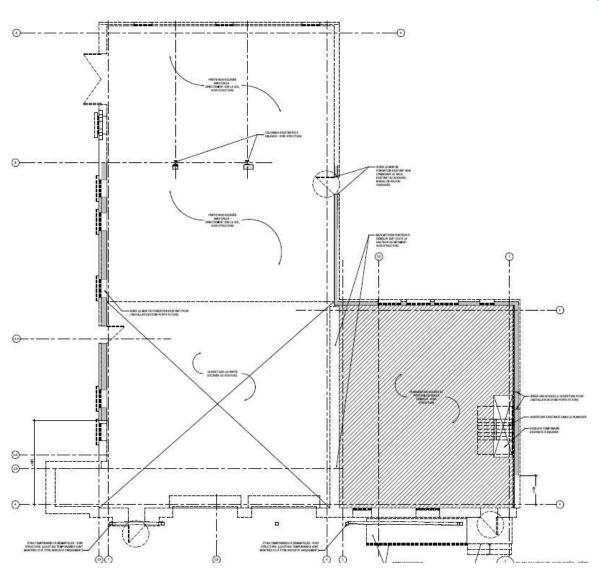




Contexte

Projet

Démolition partielle Rez-de-chaussée



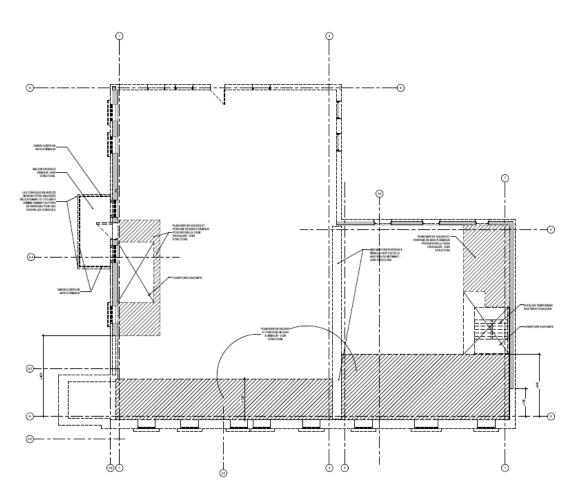
Av. Mont-Royal E.



Contexte

Projet

Démolition partielle



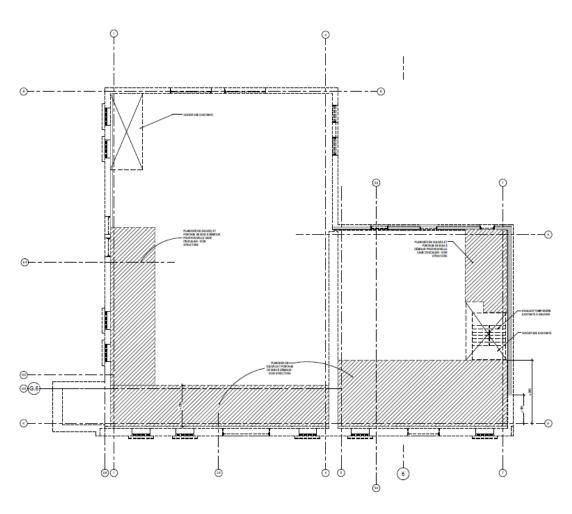
Av. Mont-Royal E.



Contexte

Projet

Démolition partielle



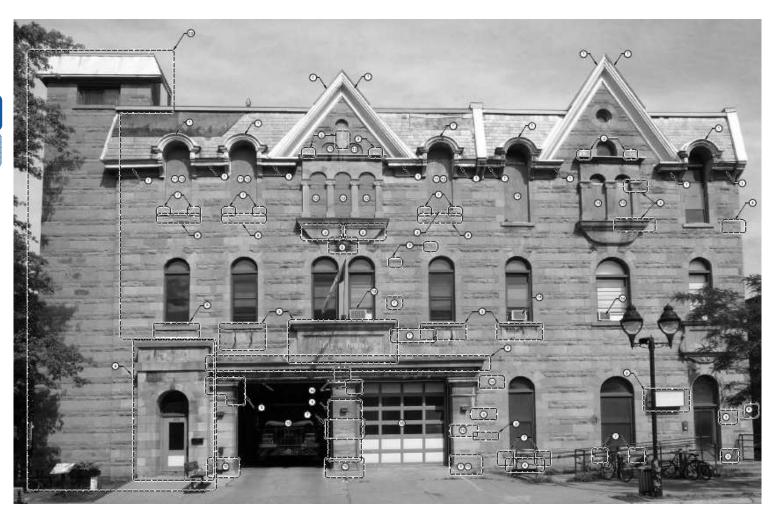
15



Contexte

Projet

Démolition partielle Élévation Mt-Royal





Contexte

Projet

Démolition partielle Élévation Mt-Royal





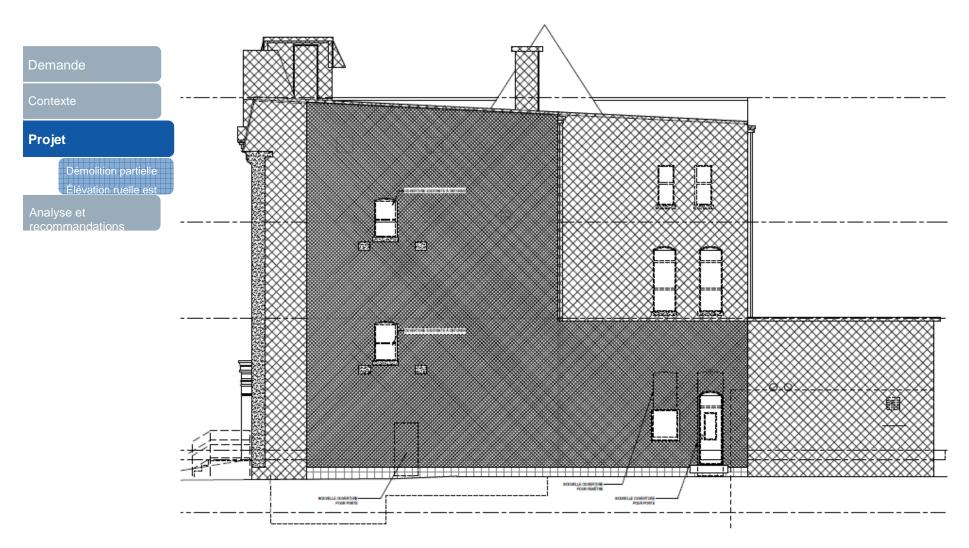
Contexte

Projet

Démolition partielle Élévation des Érables







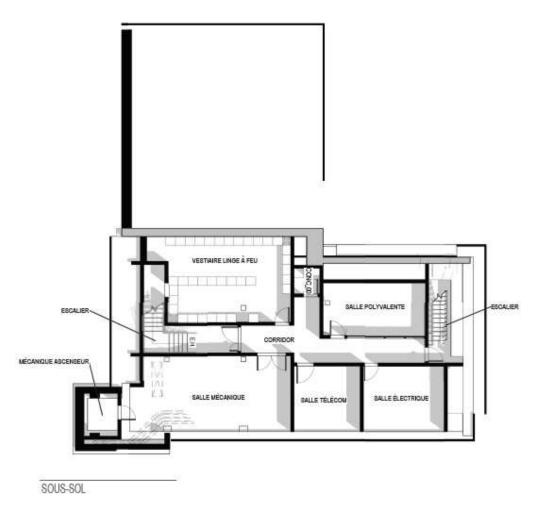


Contexte

Projet

Sous-sol

Analyse et recommandations



Av. Mont-Royal E.

LE **PLATEAU-**MONT-ROYAL

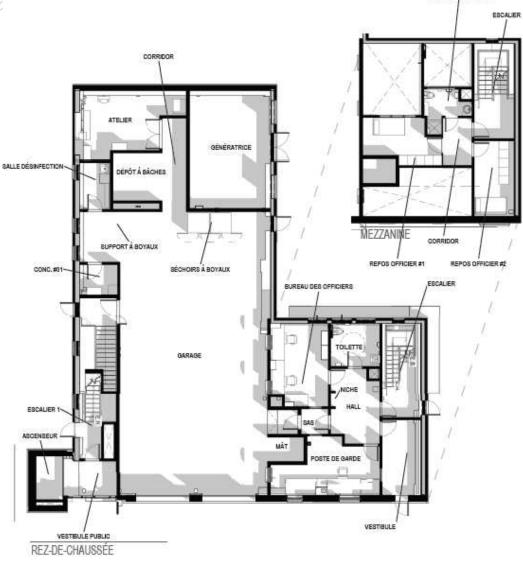
SANITAIRE OFFICIERS

Demande

Contexte

Projet

Rez-de-chaussée et mezzanine



Av. Mont-Royal E.



Contexte

Projet

2º étage



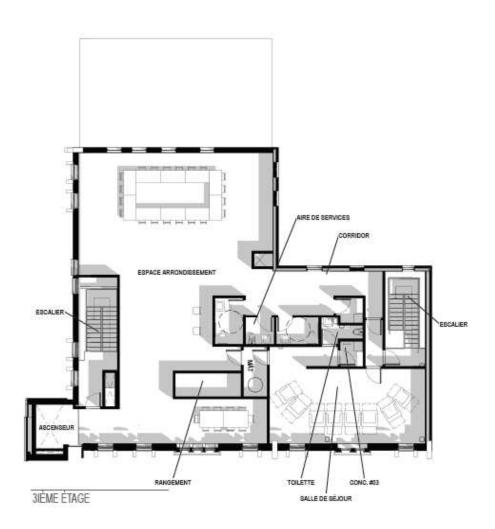
Av. Mont-Royal E.



Contexte

Projet

3º étage



Av. Mont-Royal E.



Contexte

Projet

Élévation Mont-Royal







Contexte

Projet

Élévation des Érables







Contexte

Projet

Élévations ruelle nord



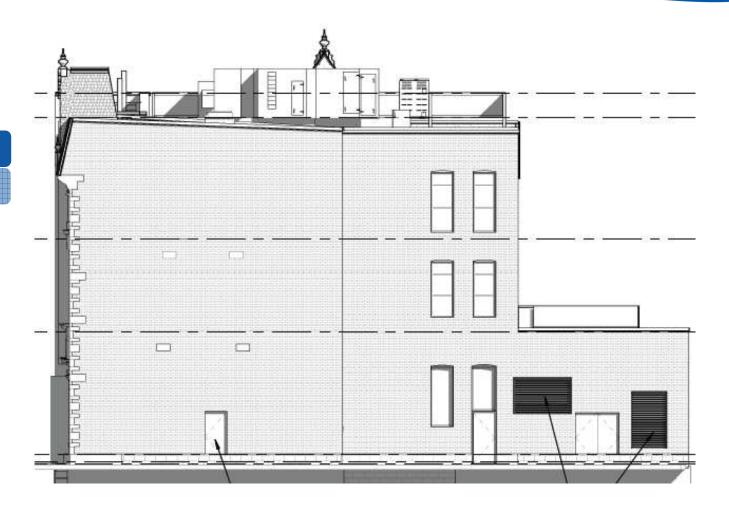




Contexte

Projet

Élévations ruelle est





LE **PLATEAU-**MONT-ROYAL

Demande

Contexte

Projet

Perspectives





0 - Mont-Royal Est





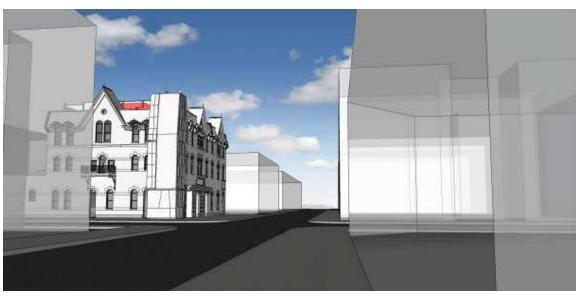
LE **PLATEAU-**MONT-ROYAL

Demande

Contexte

Projet

Perspectives





2 - Mont-Royal Ouest









Contexte

Projet

Perspective







Contexte

Projet

Perspective







Contexte

Projet

Perspective







Contexte

Projet

Perspective







Contexte

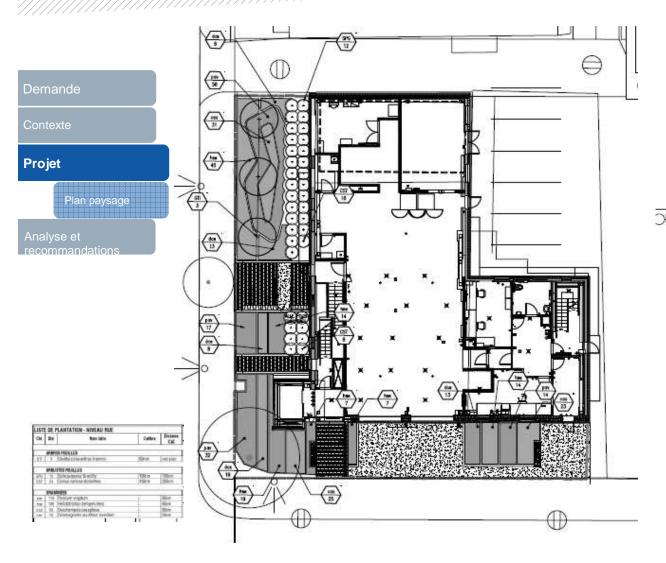
Projet

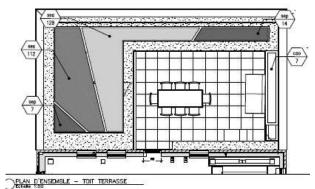
Volumétrie avec





LE **PLATEAU-**MONT-ROYAL





Le Plateau-Mont-Royal

Montréal



Démolition partielle

Demande

Contexte

Projet

Analyse et recommandations

L'analyse du site montre que le lot actuel est construit depuis 1901-02 par un immeuble qui servait d'hôtel-de-ville, de caserne de pompiers et de poste de police pour la municipalité De Lorimier. Les concepteurs sont les architectes Joseph-Henri Bernard et Engène F. Paris, de même que l'ex-surintendant de l'aqueduc de Montéral, l'ingénieur J.A. Forest. Suite à son annexion par la Ville de Montréal en 1909, plusieurs usages civiques se sont succédés en plus de celui de caserne, tels que le Centre d'hygiène du Service de santé de la Ville de Montréal (1945-75), la Caisse d'économie des pompiers de Montréal (1946-65), le Musée des pompiers (1947-59) et d'autres services.

L'immeuble possède le statut municipal de Témoin architectural significatif, les interventions prévues seront donc en accord avec l'intérêt du bâtiment. Toutefois, l'ampleur des travaux nécessite une demande de certificat d'autorisation de démolition, au sens du règlement sur les démolitions d'immeuble (2004-19). Il s'agit dans les faits d'une démolition partielle.





Démolition partielle (suite)

Demande

Contexte

Projet

Analyse et recommandations

La division donne un avis favorable préliminaire à la démolition partielle pour les motifs suivants:

- L'immeuble visé par la demande de démolition partielle, surtout depuis l'incendie de 1999, est dans un état qui requière une mise à niveau et une réhabilitation majeure. Ces travaux font suite à une étude documentaire de la firme L'Enclume (reçue le 17 février 2015) et du rapport d'expertise sur l'enveloppe du bâtiment préparée par les architectes Rubin Rotman associés (reçu le 17 février 2015).
- L'immeuble visé par la demande a obtenu un permis no 3000447574-15 pour des travaux de décontamination des finis intérieurs (amiante et enduits contenants du plomb).
- La perte des composantes tels que: la toiture, la fausse mansarde, certains murs extérieurs et la tour d'angle, sont dû à leur état de dégradation avancé.
- L'immeuble visé par la demande de démolition partielle, par la qualité du projet, a pour objectif de réhabiliter les composantes architecturales d'origines, le maintien de la caserne au rez-de-chaussée et 2^e étage et un nouvel usage de bureaux pour la division de la culture et des bibliothèques. La tour d'angle construite au début de 1960, sera démolie et reconstruite avec un nouvel ascenseur.

Les conditions suivantes s'appliquent:

- Que la démolition partielle soit effectuée dans les 6 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation;
- Que la construction du projet soit débutée dans les 12 mois après l'émission du permis de construction.





Projet de remplacement

Demande

Contexte

Projet

Analyse et recommandations

La proposition révisée reçue le 2 juillet dernier présente une version plus détaillée, notamment sur la tour d'angle et l'aménagement paysager.

Lors de la prochaine présentation au c.c.u., revoir ou ajoutés les éléments suivants:

- La fenestration doit être à guillotine, fournir les fiches techniques et la couleur finale choisie.
- Les portes doivent être en bois peint, selon le modèle sur les photos anciennes.
- Le balcon face à des Érables doit avoir le même garde-corps et hauteur que celui d'origine (p. 45 de l'étude documentaire), il peut être rehaussé avec des éléments fins en acier.
- Fournir l'étude acoustique, ajuster et coordonner la hauteur des écrans afin qu'ils soient le plus bas possible.
- Orienter les appareils d'éclairage architectural vers le sol.
- Ajouter un arbre dans l'aire de stationnement extérieur et spécifier un revêtement de sol dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est supérieur à 29.
- Fournir le type d'écran et sa hauteur (max. 2,0 m) à la terrasse du 2^e étage. Un recul de 2 fois sa hauteur par rapport à la rue doit être fait.
- Nous suggérons que la couleur d'accent dans le projet, soit le rouge normalisé de la ville.

La division souligne la qualité des documents soumis.

Fin de la présentation

